

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT (IUT-STTS)

par Jean-Luc Pigelet

Alors que ses effectifs continuent de croître régulièrement, l'enseignement supérieur court a, dans l'ensemble, bien résisté à la dégradation des conditions d'insertion des jeunes. Les traits spécifiques de ces filières de formation jouent sans aucun doute un rôle dans la situation relativement favorable que connaissent leurs étudiants. Toutefois, des difficultés peuvent surgir en particulier pour certaines spécialités du tertiaire.

A bien des égards l'enseignement supérieur court, composé essentiellement des Instituts universitaires de technologie (IUT) et des Sections de techniciens supérieurs (STS), occupe, dans le système de formation français, une place originale. A la frontière de l'enseignement supérieur de type traditionnel, sa création et son développement dans le courant des années soixante ont anticipé le mouvement de professionnalisation qui a gagné peu à peu les universités et qui continue actuellement de transformer en profondeur le paysage universitaire.

Si l'on se reporte aux débats qui ont présidé à la création des Instituts universitaires de technologie et qui, au demeurant, s'inscrivaient dans le contexte d'une planification inspirée par une conception relativement étroite des relations entre la formation et l'emploi, on voit nettement s'affirmer le souci d'instaurer des filières mieux adaptées aux nouvelles données de la division du travail. Aussi bien lit-on dans un texte de 1965 que les Instituts universitaires de technologie doivent dispenser un enseignement correspondant « à des faisceaux d'activités dans les branches essentielles du domaine industriel et à certaines fonctions importantes du secteur tertiaire et des services » (1). Ce qu'il s'agit de former ce sont des « cadres techniques intermédiaires » ou, selon la technologie qui fera fortune avec les années, des « techniciens supérieurs » dont les activités seraient distinctes à la fois de celles des ingénieurs proprement dits et des ouvriers les plus qualifiés. Plus anciennes, les Sections de techniciens supérieurs (dont les premières remontent à 1952) représentent de leur côté l'aboutissement des transformations de l'enseignement technique long qui formait au début du siècle des « sous-ingénieurs ».

Très vite ces nouvelles filières ont connu la faveur des jeunes et de leurs familles. Alors que des interrogations se multipliaient concernant les débouchés des formations universitaires traditionnelles et la capacité de ces dernières de s'adapter aux transformations de l'environ-

nement économique et technologique, IUT et STS paraissaient devoir garantir, au terme de la scolarité, des emplois en accord avec le niveau et le contenu de l'enseignement dispensé. Même si, au départ, le rythme de croissance des IUT s'est maintenu en deçà des prévisions, les chiffres attestent, sur plus longue période, la réussite de l'opération : entre 1971 et 1982, les effectifs présents dans les IUT sont passés de 32 000 à 55 000, ceux des diplômés de 7 000 à 19 000. Dès 1977, le DUT devenait le diplôme de premier cycle universitaire le plus important en effectifs de diplômés. Quant aux STS leur expansion, un moment freinée par l'apparition des IUT qui devaient dans l'esprit du décret de 1966 se substituer à elles, reprenait de manière soutenue, voire dépassait en rythme celle des IUT ; 27 000 en 1971, les effectifs présents dans les STS atteignaient 74 000 en 1982. Dans le même temps, on assistait à un doublement du nombre des BTS délivrés chaque année (10 000 à 21 000). Cette montée des effectifs n'a pas concerné également au sein de chaque grande filière l'ensemble des spécialités. D'une manière générale ce sont les spécialités « tertiaires » qui se sont développées le plus rapidement, ainsi en IUT : l'informatique, la gestion des entreprises et des administrations ; en STS : le commerce et la distribution.

Quelle place occupent les IUT et les STS sur le marché du travail ? A quels emplois permettent-ils d'accéder ? Plus précisément, vérifie-t-on à leur endroit ce que d'autres études menées (2) auprès des diplômés issus des universités ont permis de mettre en évidence, à savoir tout à la fois une bonne résistance à la dégradation continue des conditions d'insertion et l'existence de relations fortes et durables entre filières de formation et groupes d'emplois ? Plusieurs enquêtes menées au CEREQ dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active permettent d'apporter à ces interrogations des éléments de réponse (cf. encadré en fin d'article).

Encore conviendra-t-il d'interpréter ceux-ci avec précaution. Les études en question établissent en effet un bilan

Formation Emploi n° 18. Avril-Juin 1987 - La Documentation Française.

(1) Document de travail n° 6, Commission de travail des Instituts de formation de techniciens supérieurs (IFTS - 31 mai 1965).

(2) Cf. dans ce même numéro l'article d'A. Charlot et F. Pottier, p. 82.

LE NIVEAU III DE FORMATION

Ce niveau rassemble les titulaires de diplômes obtenus au terme de deux années de scolarité après le baccalauréat. Il exclut par là-même tous ceux qui, engagés dans des études post-secondaires (au sein du premier cycle universitaire de l'enseignement supérieur ou ailleurs), n'ont pas réussi à décrocher une certification. Ces derniers relèvent du niveau IV « supérieur » qui constitue avec le niveau IV « secondaire » (arrêté des études à la fin des classes terminales) une des deux composantes du niveau IV de formation.

Les types de diplôme

On distinguera les diplômes généraux des diplômes techniques ou professionnels.

— Les diplômes généraux

Ce groupe comprend :

- les diplômes d'études universitaires générales (DEUG) (1) de Lettres-Sciences humaines, Droit, Sciences économiques, Administration économique et sociale, Sciences, Mathématiques appliquées aux sciences sociales. Certains de ces diplômes appartiennent à des filières de création récente. C'est le cas de l'administration économique et sociale (AES) et des mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) qui, toutes deux, ont vu le jour en 1973 ;
- le diplôme de fin de premier cycle des études médicales (PCM2) ;
- le certificat de fin d'études normales qui sanctionne le passage dans une École Normale d'Instituteurs (ENI).

En 1983, près de 48 000 DEUG ont été délivrés, dont 40 % en Lettres-Sciences humaines, 21 % en Droit, 21 % en Sciences économiques, 5 % en Administration économique et sociale. On comptait par ailleurs 6 400 diplômes médicaux de premier cycle et 5 000 certificats de fin d'études normales.

Sur la période 1973-1983, le nombre de DEUG a augmenté de 23 %, chiffre global qui dissimule des écarts importants entre les disciplines. Si les DEUG des nouvelles filières ont connu une très forte expansion, quadruplement et davantage des DEUG AES, doublement et plus des DEUG MASS, il n'en a pas été de même en Lettres et Sciences humaines où la progression n'a pas dépassé 4 %. Encore explique-t-on ce taux de croissance particulièrement faible par la brusque chute des effectifs survenue en 1975, elle-même suivie d'une lente reprise qui semble au demeurant se confirmer, voire s'accélérer au cours des toutes récentes années.

L'introduction du *numerus clausus* ainsi que la réduction du nombre de places mises au concours dans les filières médicales expliquent qu'au cours de la même période les effectifs de titulaires de diplôme de fin de premier cycle des études médicales aient diminué de 28 %. La diminution est plus nette encore (près de 50 %) en ce qui concerne les diplômés des Écoles Normales d'Instituteurs.

— Les diplômes techniques ou professionnels

Ceux-ci se répartissent en trois catégories :

- les diplômes de l'enseignement supérieur court : Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) délivré par les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) délivrés par les sections de techniciens supérieurs (STS) implantées dans les lycées techniques ;
- les nouveaux diplômes professionnels du premier cycle universitaire : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) créés en 1984 ;
- les diplômes des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé.

En 1983, les 69 739 nouveaux titulaires d'un diplôme technique ou professionnel se partageaient de la manière suivante : 23 109 BTS (dont 63 % de type tertiaire), 20 230 DUT (dont 52 % également de type tertiaire), 2 200 BTSA, 24 200 diplômes sanitaires ou sociaux (dont la moitié environ d'infirmier).

A eux seuls les diplômes de l'enseignement supérieur court représentaient la même année les deux tiers environ (65 %) de l'ensemble des diplômes techniques ou professionnels de niveau III. Dix ans plus tôt, leur proportion n'excédait pas 54 %. Au cours de la période, le nombre des BTS a été multiplié par 2,1, celui des BTSA par 2,4, celui des DUT par 1,5. On notera par ailleurs que le rythme d'accroissement des formations tertiaires s'est révélé particulièrement élevé.

La place du niveau III dans les sorties du système éducatif

Tous les diplômés de niveau III ne quittent pas, loin s'en faut, l'appareil scolaire, après l'obtention de leur diplôme.

La quasi-totalité (94 %) des titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG), la totalité de ceux qui possèdent un diplôme de fin de premier cycle d'études médicales continuent leurs études.

A l'opposé, les élèves instituteurs en possession d'un certificat de fin d'études normales mais surtout la très grande majorité de ceux qui ont obtenu un diplôme technologique ou professionnel quittent le système éducatif. On notera toutefois qu'une certaine proportion de diplômés de l'enseignement supérieur court (plus élevée parmi les diplômés d'IUT que parmi ceux de STS) poursuivent d'autres études, en deuxième cycle universitaire, ou plus rarement dans des Écoles d'Ingénieurs.

En définitive, on pouvait estimer en 1983 que les sorties au niveau III représentaient 10 % de l'ensemble des sorties du système éducatif. Ces mêmes sorties de niveau III ont progressé en valeur absolue en dix ans (1973-1983) de 29 % tandis que leur part dans l'ensemble passait de 8 à 10 %. Cette progression au demeurant ne s'est pas réalisée de manière continue mais essentiellement entre 1975 et 1978, les années suivantes étant au contraire marquées par une stagnation. Or si on rapproche cette stagnation de l'augmentation du nombre des sortants de niveau IV supérieur (abandons sans diplôme du premier cycle universitaire ou des filières de l'enseignement supérieur court), on peut en conclure que l'ouverture plus large des études post-secondaires aux bacheliers a eu en partie pour conséquence d'accroître sensiblement les proportions d'échecs au cours des deux années suivant l'obtention du baccalauréat et notamment de diminuer le taux de rendement des premiers cycles universitaires.

Le niveau III de formation dans la population active

En 1982 (date du dernier recensement), la proportion de titulaires d'un diplôme de niveau III dans la population active atteignait 5,5 %. Elle dépassait largement ce score dans certaines catégories : professions intermédiaires de la santé et du travail social (62 %), techniciens industriels (16 %), professions libérales (20 %). Les femmes se trouvaient par ailleurs deux fois plus nombreuses que les hommes à posséder un diplôme de niveau III (8 % contre 4 %). Entre 1975 et 1982 enfin, la part du niveau III technologique s'est accrue sensiblement passant pour l'ensemble des catégories de 2 à 4 % et pour les techniciens de 7 à 14 %.

(1) Les premiers DEUG ont été délivrés à partir de 1975. Ils se sont substitués au DEJG de Droit, au DEEG de Sciences Économiques, au DUEL de Lettres - Sciences humaines, au DUES de Sciences.

de l'insertion professionnelle neuf mois seulement après la sortie de l'appareil scolaire, à un moment où le processus d'insertion apparaît loin d'être stabilisé et où une majorité de garçons partis au service national ne se sont pas présentés sur le marché du travail. Le relatif éloignement dans le temps des phénomènes observés incite d'autre part moins à insister sur leur aspect conjoncturel que sur des éléments plus structurels susceptibles d'éclairer la place et le rôle de l'enseignement supérieur court dans le champ plus vaste des relations formation-emploi.

En se limitant aux seuls diplômés, on montrera dans un premier temps que s'il existe au long de la période considérée une stabilité du chômage et de la relation entre le niveau de la formation et celui des emplois occupés au moment de l'entrée dans la vie active, cette stabilité n'est pas indépendante de relations fortes et durables entre les spécialités enseignées et les activités auxquelles elles conduisent. Au-delà de cette constatation, on suggère que ces relations ne sauraient être interprétées sans tenir compte des échanges nombreux et multifformes qui s'instaurent dans chaque grande filière entre les responsables des formations et ceux des professions concernées. On soulignera enfin qu'un tel bilan n'est pas sans comporter des zones d'ombre et que celles-ci soulèvent des interrogations pour l'avenir.

UNE STABILITÉ GLOBALE DU CHÔMAGE...

Sur dix années (1973-1983), l'évolution du chômage des jeunes débutants issus des formations supérieures courtes révèle que celles-ci ont bien résisté à la crise qui n'a pourtant épargné en s'approfondissant aucun secteur de l'appareil scolaire. En 1983, le niveau de chômage des titulaires d'un BTS ou d'un DUT apparaît très comparable à celui des diplômés des formations universitaires traditionnelles. Comme pour ces dernières, il se situe très en deçà de celui observé parmi les sortants de niveaux inférieurs du système scolaire (baccalauréat, enseignement technique long). Entre 1976 et 1981, dates des deux enquêtes d'insertion réalisées au CEREQ, les taux de chômage des diplômés accusent, neuf mois après la sortie du système scolaire et dans chaque grande filière (IUT, STS), une étonnante stabilité. Encore cette dernière dissimule-t-elle des écarts importants entre spécialités, voire pour un même type de spécialités, des évolutions divergentes selon la filière considérée (Cf. tableaux 1 et 2). Si la dégradation de la situation s'accélère d'une manière brutale en biologie, et ceci quel que soit le type de filière, il n'en va pas de même pour l'électricité dont la position s'améliore dans le cas des diplômés de STS mais, au contraire, s'aggrave dans celui des titulaires d'un DUT. A l'inverse, pour l'électronique ce sont les jeunes issus des départements d'IUT qui connaissent une amélioration très sensible de leur situation alors que celle-ci reste stable, voire tend à s'aggraver, pour les anciens élèves de STS. Pour les formations tertiaires enfin, on constate que les diplômés des forma-

Tableau 1
ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE PAR SPÉCIALITÉ
(STS - DIPLÔMÉS)

(en %)

Spécialités	1976 (mars)	1981 (mars)
BTP	13	5
Mécanique, Métallurgie	10	11
Électricité	17	14
Électronique	14	15
Verre Céramique	6	2
Chimie Biologie Physique	13	18
<i>Ensemble secondaire</i>	11	13
Secrétariat	9	9
Techniques financières et comptables	5	10
Commerce Distribution	18	9
Information Documentation	28	30
Santé Services sociaux	18	7
Hôtellerie Collectivité	7	19
<i>Ensemble tertiaire</i>	11	11
<i>Ensemble STS diplômés</i>	11	11

Tableau 2
ÉVOLUTION DES TAUX DE CHÔMAGE PAR SPÉCIALITÉ
(IUT - DIPLÔMÉS)

(en %)

Spécialités	1976 (mars)	1981 (mars)
Biologie	16	27
Chimie Génie Chimique	31	32
Génie Civil	11	20
Électricité	16	21
Électronique	21	16
Mécanique	17	14
Mesures Physiques	36	20
<i>Ensemble secondaire</i>	19	21
Techniques administratives et juridiques	28	28
Techniques financières et comptables	14	15
Informatique	15	7
Commerce Distribution	23	29
Information Documentation	36	37
<i>Ensemble tertiaire</i>	21	20
<i>Ensemble IUT diplômés</i>	21	20

tions commerciales rencontrent moins de difficultés en STS mais subissent fortement les conséquences de la crise en IUT.

On remarque par ailleurs que pour un certain nombre de spécialités (chimie, biologie), les difficultés ne sont pas propres aux filières de l'enseignement supérieur court mais qu'elles concernent, d'une manière ou d'une autre, l'ensemble des niveaux de formation.

Encore celles-ci ont-elles des chances avec le temps de se résorber plus ou moins rapidement. L'enquête de cheminement de 1980 menée auprès des jeunes sortis en 1975 révèle que quatre ans plus tard le taux de chômage se stabilise dans chaque grande filière autour de 2 à 3 %, c'est-à-dire à un niveau où on peut considérer qu'il s'agit d'un phénomène résiduel et, en quelque sorte, incompressible. Pour quelques spécialités toutefois (en IUT la biologie, la chimie, les carrières juridiques ; en STS le textile, l'organisation du travail, l'information-documentation, la santé et les services sociaux), les chiffres apparaissent sensiblement plus élevés (entre 5 à 10 %), ce qui témoigne à travers le temps des difficultés rencontrées sur le marché du travail.

Le calcul d'autre part, toujours à partir des données fournies par l'enquête de cheminement, des durées d'accès au premier emploi, confirme qu'au bout de dix-huit mois la plupart des diplômés ont réussi à entrer sur le marché du travail, même si, là encore, des écarts non négligeables subsistent entre les spécialités. De ce point de vue rien ne distingue fondamentalement les diplômés issus de l'enseignement supérieur court des ingénieurs sortis des écoles et des titulaires d'un diplôme universitaire scientifique de deuxième ou troisième cycle (3).

ET DE LA RELATION ENTRE LE NIVEAU DE LA FORMATION ET CELUI DE L'EMPLOI

La mise en évidence de cette relation suppose, par définition, qu'on puisse au préalable cerner avec une précision suffisante le niveau de l'emploi occupé lors de l'entrée dans la vie active. Or, si cette condition paraît à peu près remplie pour les emplois de type industriel bien pris en compte dans les nomenclatures, au degré surtout de généralité et d'agrégation où se situe cette analyse, il n'en va pas de même pour les emplois « tertiaires », véritable nébuleuse dont les composantes subissent de surcroît de profondes transformations dues notamment à l'introduction de l'informatique et de ses dérivés. Aussi bien la frontière demeure imprécise dans un certain nombre de cas entre, par exemple, les « employés » et les « cadres moyens » qui, eux-mêmes, appartiennent, d'après la nouvelle nomenclature mise au point par l'INSEE, aux « professions intermédiaires », catégorie gé-

rique qui rassemble des emplois dont la « technicité » se trouve repérée par un niveau de connaissances équivalent au baccalauréat ou à deux ans d'enseignement supérieur dans les conventions collectives récemment renégociées (4).

On distinguera donc soigneusement dans toute la suite de cet exposé, les formations industrielles des formations tertiaires.

Les formations industrielles (Cf. tableau 3)

En mars 1981, soit quelque neuf mois après leur sortie de l'appareil scolaire, les jeunes actifs diplômés des spécialités industrielles des IUT et des STS occupent dans leur majorité des emplois de techniciens (56 %) ou de

Tableau 3
EMPLOIS INDUSTRIELS (STRUCTURE DES EMPLOIS OCCUPÉS EN MARS 1976 ET EN MARS 1981 SELON LE TYPE DE FILIÈRE SUIVIE) (en %)

Emplois industriels	IUT		STS		Ensemble	
	1976	1981	1976	1981	1976	1981
Techniciens agricoles						
Techniciens BTP	6	5	4	3	5	4
Techniciens mécanique, métallurgie	4	3	4	5	4	4
Techniciens électricité, électronique	23	25	13	12	19	19
Techniciens IAA	2	1	1	-	2	1
Techniciens chimie	9	9	5	3	7	6
Techniciens organisation du travail	3	2	3	3	3	2
Techniciens médicaux	12	14	24	16	17	15
Agents techniques divers	3	5	2	6	3	5
Dessinateurs	11	11	11	19	11	15
Ouvriers	10	7	13	11	11	9
Enseignants	11	9	12	11	11	10
Autres	6	9	8	11	7	10
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Effectifs	2 344	2 280	1 701	1 932	4 045	4 212

(3) A condition, dans ce dernier cas, de ne retenir pour la comparaison que les disciplines universitaires dont les modalités d'insertion ressemblent globalement à celles des diplômés d'IUT ou de STS.

(4) *Économie et Statistique* n° 171-172, novembre-décembre 1984, p. 100.

dessinateurs (15 %). 10 % d'autre part exercent leur activité dans l'enseignement, la plupart comme maîtres auxiliaires, une minorité à titre de maîtres d'internat. 9 % enfin se déclarent ouvriers.

Du groupe techniciens proprement dit, deux catégories se détachent avec netteté : les techniciens de l'électricité-électronique, les techniciens médicaux. Cette dernière catégorie ne constitue d'ailleurs nullement un ensemble homogène, elle comprend tout à la fois des laborantins, des biologistes, des bio-chimistes et une minorité de diététiciens.

Les dessinateurs se partagent entre une majorité (85 %) de dessinateurs industriels et un groupe très restreint de dessinateurs du bâtiment.

Une telle répartition présente de faibles variations d'un type de filière à l'autre. On observera toutefois que les diplômés des IUT accèdent en plus grand nombre à des emplois de techniciens que les titulaires d'un BTS (64 % contre 48 %). Ces derniers en revanche occupent plus souvent des postes de dessinateurs (19 % contre 11 %). 70 % enfin des techniciens de l'électricité-électronique sont issus de la filière IUT où leur poids est par ailleurs deux fois plus élevé que parmi les anciens élèves des STS.

Entre 1976 et 1981, à cinq années d'intervalle, il ne semble pas que cette répartition ait connu de substantielles modifications. Si on constate une diminution en 1981 du poids des techniciens proprement dits, dont la proportion passe de 60 % à 56 %, celle-ci se trouve en quelque sorte compensée par l'augmentation du nombre des dessinateurs, augmentation qui répercute à l'évidence la tendance plus générale à la hausse du niveau des recrutements constatée pour cette dernière catégorie (5). Parallèlement, la chute entre les deux dates de la proportion des dessinateurs du bâtiment – passée de 18 % à 6 % – traduit de son côté pour ce type d'emploi « la réduction massive de l'appel aux jeunes » (6). La stabilité, voire la légère régression, de la proportion des emplois ouvriers peut être d'autre part rapprochée de la diminution générale de ces emplois constatée au cours des dernières années. Elle indique en outre qu'aucun processus important de déclassification n'est venu perturber entre les deux enquêtes l'insertion des diplômés des spécialités industrielles.

Les formations tertiaires

Il est délicat, comme on vient de le rappeler plus haut, de porter ici un diagnostic sur la relation entre le niveau de la formation et celui de l'activité. Si l'on s'en tient aux

(5) E. Serfaty, *Quelques chiffres récents sur les dessinateurs. Évolution 1975-1982*, Document de travail n° 5, CEREQ, mai 1985.

(6) Ibid, p. 34.

Tableau 4
EMPLOIS TERTIAIRES (STRUCTURE DES EMPLOIS OCCUPÉS EN MARS 1976 ET EN MARS 1981) SELON LE TYPE DE FILIÈRE SUIVIE

(en %)

Emplois tertiaires	IUT		STS		Ensemble	
	1976	1981	1976	1981	1976	1981
Secrétaires sténo-dactylos	4	3	29	31	19	20
Secrétaires spécialisées	2	3	14	13	9	9
Secrétaires de direction	1	1	8	6	6	4
Employés de banque, d'assurance	6	4	1	3	3	3
Employés de comptabilité	20	25	8	13	12	18
Employés de bureau	8	6	7	4	7	5
Autres emplois de bureau, d'administration	9	6	5	4	7	5
Informaticiens	15	24	1	1	7	10
Cadres moyens du commerce	11	8	3	2	6	5
Employés de commerce	2	3	1	3	2	2
Employés de la santé	–	–	–	2	–	1
Employés des services socio-culturels	–	1	1	1	1	1
Enseignement, recherche	14	9	15	8	14	9
Ouvriers	1	1	1	1	1	1
Techniciens, dessinateurs	1	1	3	4	2	3
Autres	6	3	3	4	4	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Effectifs	3 078	3 741	4 565	6 081	7 643	9 822

nomenclatures utilisées, on est amené à conclure qu'un tiers à peine des jeunes occupent lors de leur entrée dans la vie active des emplois de niveau intermédiaire (secrétaires de direction, cadres moyens du commerce...). Une telle estimation comporte cependant une marge d'erreur importante que seule une meilleure connaissance de l'environnement de ce type d'emploi permettrait de réduire. Il est par exemple tout à fait possible que certaines jeunes filles recensées comme secrétaires-dactylos assument en réalité des fonctions et des responsabilités

de secrétaires de direction, particulièrement si leur activité s'exerce au sein de petites ou moyennes entreprises. De la même manière, les informations recueillies ne permettent pas de distinguer parmi les emplois de la comptabilité les comptables des aides-comptables. Or « *L'accès direct aux postes de comptable est néanmoins possible aux détenteurs du BTS de comptabilité et gestion des entreprises, du DUT gestion des entreprises et administrations, option finances comptabilité...* » (7).

Ces réserves admises, on constate que les formations tertiaires débouchent sur cinq grandes catégories d'emplois : les emplois du secrétariat (33 %), les emplois de la comptabilité (18 %), les emplois de l'informatique (10 %), les emplois de l'enseignement (9 %), les emplois du commerce (7 %), au sein desquelles la proportion d'emplois de niveau « moyen » ou « intermédiaire » se révèle très variable.

L'ensemble formé par le secrétariat se partage lui-même en trois sous-catégories : les secrétaires-dactylos (60 %), les secrétaires spécialisées (28 %), les secrétaires de direction (12 %). Les emplois de la comptabilité comprennent – sans qu'on puisse évaluer leur proportion respective – des cadres de la comptabilité et des aides-comptables. Les informaticiens se répartissent entre programmeurs et analystes-programmeurs. En dehors des maîtres-auxiliaires qui en constituent le noyau principal, le groupe « enseignants » rassemble des maîtres d'internat ainsi qu'un petit nombre de bibliothécaires et de documentalistes. Au sein des emplois du commerce, on distinguera enfin les cadres moyens (65 %) – agents commerciaux, chefs de rayon, animateurs des ventes –, des vendeurs, classés au niveau « employés ».

Certains types d'emplois sont alimentés quasi exclusivement par une seule filière : ainsi en va-t-il des secrétaires, issues à plus de 95 % des STS, ou des informaticiens presque tous titulaires d'un DUT. On remarquera par ailleurs que les emplois de la comptabilité représentent proportionnellement pour les diplômés d'IUT un débouché sensiblement plus important que pour les diplômés de STS. L'accès à des emplois de cadres moyens du commerce semble nettement plus fréquent pour un diplômé d'IUT.

En cinq années, la structure d'ensemble des débouchés offerts aux diplômés des formations tertiaires n'a guère évolué. On notera pourtant quelques exceptions : l'augmentation importante des emplois de la comptabilité et de l'informatique, la forte régression en revanche des emplois d'enseignants qui passent de 14 à 9 %. Pour les comptables et les aides-comptables, il est incontestable qu'on enregistre ici l'effet d'une intensification de la concurrence entre les débutants, concurrence qui aboutit à relever globalement le niveau des recrutements (8).

(7) F. Bruand, *Emplois de bureau et insertion professionnelle*, Collection des Études n° 24, CEREQ, juin 1986, p. 17.

(8) Cf. F. Bruand, *Ibid.*

La tendance positive dans le cas des informaticiens appelle une mise au point dans la mesure où elle s'inscrit en contraste avec un certain nombre d'observations récentes selon lesquelles la transformation des filières professionnelles de l'informatique entraînerait un déplacement vers le haut (maîtrise d'informatique, MIAGE) du niveau des recrutements au détriment des diplômés de l'enseignement supérieur court (9). Or les données recueillies révèlent que si cette évolution existe, elle ne s'était guère amorcée au cours de la période 1976-1981.

Le bilan qui vient d'être dressé, qu'il s'agisse des formations de type industriel ou de celles de type tertiaire, s'arrête lui-même quelques mois seulement après la sortie de l'appareil scolaire. Il ne tient donc pas compte de la mobilité professionnelle dont un des effets majeurs est de modifier très sensiblement les relations entre le niveau de la formation et celui de l'emploi. L'enquête de cheminement, déjà mentionnée, montre en effet qu'avec le temps les phénomènes de déclassification observés lors de la première phase de la période d'insertion ont tendance à s'atténuer fortement. Plus d'un diplômé sur deux recruté au départ sur un emploi d'ouvrier se retrouve technicien quelques années plus tard. Un mouvement semblable (quoique de moindre ampleur) s'observe dans le cas des employés qui accèdent à des postes de cadres ou plus rarement de techniciens. Quant aux passages technicien-ingénieur, ils demeurent tout à fait exceptionnels et ne concernent que les informaticiens. On remarquera enfin que le sens et l'importance de ces différents mouvements apparaissent très semblables d'un grand type de filière à l'autre.

UNE RELATION ÉTROITE ENTRE SPÉCIALITÉ DE FORMATION ET SPÉCIALITÉ D'EMPLOI

Cette quasi-stabilité du chômage et des structures d'emploi entre 1976 et 1981 s'explique-t-elle, dans un contexte de dégradation croissante des conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail, par un élargissement des débouchés offerts aux diplômés de l'enseignement supérieur court ?

Si l'on considère tout d'abord les emplois de techniciens, on s'aperçoit que ceux-ci se sont effectivement accrus au long d'une quinzaine d'années dans de fortes proportions. Encore le rythme de leur accroissement n'a nullement été uniforme : élevé entre 1968 et 1975, il s'est considérablement ralenti par la suite. La percée d'autre part de l'enseignement supérieur court au sein des catégories techniciennes (parmi lesquelles on inclura les dessinateurs), incontestable quand on confronte les chiffres fournis par les recensements de 1975 et de 1982, ne saurait faire oublier que ces mêmes catégories se renouvellent moins par appel à des débutants issus du système

(9) B. Guillet, « Le marché du travail des informaticiens », in *Les professions de l'informatique*, Volume 1, La Documentation Française, juin 1986.

éducatif que par promotion à partir des catégories ouvrières. Vers le milieu des années soixante-dix on pouvait estimer que chaque année les embauches directes de jeunes débutants issus de l'appareil éducatif ne dépassaient pas 2 % du total des techniciens en activité (10). On ajoutera que parmi ces derniers la part des 15-30 ans accuse entre 1975 et 1982 une nette diminution, ce qui, au demeurant, semble accréditer l'hypothèse selon laquelle les entreprises ont privilégié le recrutement d'actifs occupés au détriment de l'appel à de jeunes débutants.

L'analyse de l'évolution des emplois tertiaires, et particulièrement du tertiaire de bureau, débouché principal comme on vient de le voir pour les titulaires d'un diplôme tertiaire d'IUT ou de STS, montre que là aussi, à une forte croissance (4 % par an) au début des années soixante-dix a succédé ensuite, à partir de 1975, un net ralentissement (2 %). Il est vrai toutefois que la diminution globale a pu être compensée, jusqu'à un certain point, par une concurrence plus vive pour l'accès à un certain nombre d'emplois, concurrence qui paraît avoir avantagé les titulaires des diplômes les plus élevés, qu'il s'agisse des formations universitaires traditionnelles ou de celles dispensées au sein des IUT ou des STS. C'est le cas notamment des emplois de secrétariat (11) et de ceux du commerce et de la vente (12) pour lesquels l'évolution du contenu (notamment dans le sens d'une plus grande technicité) s'accompagne d'un recours accru à des diplômés de niveau III (BTS, DUT).

Les évolutions des débouchés suffisent-elles, à elles seules, à rendre compte de la relative stabilité sur cinq années des conditions d'insertion ? Il semble plutôt qu'il faille tenir compte également de l'action conjuguée de plusieurs phénomènes : l'augmentation des poursuites d'études à l'issue des différentes filières mais surtout le type de relations qui s'établit entre les formations dispensées et l'univers professionnel.

Les IUT et les STS doivent former des étudiants aptes, au terme de deux années d'études, à entrer directement dans la vie active. Or, depuis quelques années, on s'aperçoit qu'un nombre croissant d'étudiants (nettement plus important en IUT qu'en STS) prolongent leur scolarité, la plupart au sein du second cycle universitaire. Leur proportion atteignait 15 % en 1974 parmi les titulaires d'un DUT, six années plus tard elle dépassait pour certaines spécialités 30 %. On peut trouver à cette évolution de multiples explications : élévation du recrutement des étudiants à l'entrée dans les filières, pratiques de certaines universités tendant à recruter des titulaires du DUT dans certains cycles spécialisés, perception par les étudiants eux-mêmes des difficultés rencontrées sur

le marché du travail, notamment pour faire coïncider niveau de formation et niveau d'embauche et pour accéder au bout de quelques années au statut de cadre. On peut aussi considérer qu'une telle dérive de l'institution, en diminuant chaque année davantage le nombre des étudiants susceptibles de se présenter sur le marché du travail, a exercé sur les taux de chômage d'insertion un effet stabilisateur.

Quand on confronte d'autre part les différentes formations, saisies au niveau le plus pertinent, celui de la spécialité, voire, s'il y a lieu, de l'option, on constate qu'il existe entre les unes et les autres des relations étroites et permanentes.

Pour mettre en évidence ce phénomène, on isolera, comme précédemment, les formations industrielles des formations tertiaires, ne retenant de chaque sous-ensemble que les spécialités ou les options dont les effectifs justifient une analyse statistique.

On précisera cependant au préalable que la mise en lumière de ces relations demeure tributaire des nomenclatures utilisées. Celles des spécialités par exemple ne font le plus souvent référence qu'à la discipline majeure (électronique, mécanique...) et ne rendent que très partiellement compte de la diversité des connaissances et des savoir-faire acquis dans le cours de la scolarité. S'il n'existe au niveau III qu'une formation spécifique : dessinateur (le BTS « bureau d'études, construction mécanique »), il faut rappeler que la plupart des enseignements dispensés dans les départements ou sections industriels des IUT et des STS incorporent dans leur programme le dessin industriel.

Les formations industrielles (Cf. tableau 5)

A l'exception de celles de la biologie (DUT analyses biologiques, BTS analyses biologiques, biochimie) qui donnent accès le plus souvent à des emplois de techniciens exercés dans le secteur de la santé (biologistes, biochimistes, laborantins), ces formations débouchent essentiellement sur des emplois de type industriel.

La correspondance se révèle ici particulièrement étroite entre la spécialité de la formation et la spécialité de l'emploi occupé.

Si l'on considère en premier lieu les diplômés du groupe électricité-électronique, on constate que ces derniers occupent dans leur très grande majorité des emplois de techniciens de l'électricité ou de l'électronique. L'analyse menée au niveau de l'option illustre d'une manière particulièrement convaincante ce phénomène : 71 % des titulaires d'un BTS ou d'un DUT d'électronique exercent leur activité comme électroniciens. Les spécialités de l'électricité (électrotechnique), tout en permettant

(10) X. Viney, « Les techniciens », *Économie et Statistique* n° 134, juin 1981.

(11) F. Bruand, *Emplois de bureau et insertion professionnelle*, op. cit.

(12) C. Béduwé, « L'insertion professionnelle des jeunes sortant d'une formation commerciale », *Formation Emploi* n° 15, juillet-septembre 1986.

d'accéder à des emplois de techniciens de l'électricité ou secondairement de l'électronique, conduisent plus souvent toutefois à des postes de dessinateurs.

Les formations du bâtiment (DUT génie civil) et de la chimie (DUT chimie) n'échappent pas non plus à la règle. Les premières ouvrent l'accès à des emplois de techniciens du bâtiment (45 %) et de dessinateurs (30 %) ; les secondes débouchent sur des emplois de techniciens de la chimie (57 %) ou plus exceptionnellement de techniciens médicaux (8 %).

On réservera une place à part aux formations de la mécanique. Celles-ci, ayant beaucoup évolué parallèlement à la diffusion dans l'industrie de l'automatisation, ne conduisent qu'en proportion très limitée à des emplois de techniciens de la mécanique. Elles donnent par contre accès à des emplois de dessinateurs (61 % dans le cas des titulaires du BTS bureau d'études construction mécanique, 30 % dans celui du BTS fabrication mécanique).

Une autre dimension de la relation spécialité de formation-spécialité d'emploi apparaît quand on prend en considération le secteur d'accueil.

Ainsi une proportion importante des techniciens de l'électricité et de l'électronique travaillent dans la construction électrique ; la majorité des techniciens de la chimie se partagent entre la parachimie, la pharmacie et la chimie. La plus grande partie des techniciens du bâtiment ont été recrutés par des entreprises de travaux publics. A l'opposé toutefois, les techniciens de la mécanique se répartissent assez largement dans les branches du secteur industriel. Quant aux dessinateurs, nombreux on l'a vu parmi ceux qui ont suivi une formation d'électrotechnique, de génie civil et de mécanique, ils travaillent au sein de bureaux d'études privés.

Une proportion non négligeable enfin de diplômés se déclarent enseignants. Or si certains de ces emplois regroupés sous cette rubrique ont un caractère évident de précarité – c'est le cas entre autres des surveillants ou des maîtres d'internat –, et ne sont occupés que dans l'attente de meilleures opportunités sur le marché du travail, d'autres, au contraire, ceux de maîtres auxiliaires, représentent un débouché naturel dans la mesure où l'enseignement supérieur court constitue une des filières normales de recrutement de l'enseignement technique du second degré.

S'il n'est pas possible à proprement parler de dégager une correspondance entre la spécialité de formation et le type de fonction exercée au sein de l'entreprise, on notera pourtant que les techniciens, lors de leur entrée dans la vie active, n'assument que très rarement des fonctions de fabrication proprement dites. Les techniciens du bâtiment, ceux de l'électricité et de l'électronique assument en effet des fonctions de gestion de la pro-

Tableau 5
FORMATIONS INDUSTRIELLES

Groupes de formations	% du total des emplois	Emplois dominants
<i>BIOLOGIE</i>		
— DUT analyses biologiques	81	Techniciens médicaux (57 % biologistes, 43 % laborantins)
— BTS analyses biologiques	86	Techniciens médicaux (64 % biologistes, 15 % laborantins)
— BTS biochimie	70	Techniciens médicaux (37 % biologistes, 25 % laborantins)
<i>BÂTIMENT</i>		
— DUT génie civil	45	Techniciens du bâtiment
	30	Dessinateurs (8 % dessinateurs bâtiment, 12 % dessinateurs industriels)
<i>CHIMIE</i>		
— DUT chimie	57	Techniciens de la chimie
	10	Enseignants (7 % de maîtres-auxiliaires)
	10	Ouvriers
<i>ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE</i>		
— DUT automatique	70	Techniciens de l'électricité (55 % électroniciens, 15 % électriciens)
— DUT électronique	76	Techniciens de l'électricité (71 % électroniciens)
— DUT électrotechnique	46	Techniciens de l'électricité (19 % électriciens, 10 % électroniciens)
	14	Dessinateurs
	13	Enseignants
	12	Ouvriers
— BTS électronique	78	Techniciens de l'électricité (71 % électroniciens)
— BTS électrotechnique option A	30	Dessinateurs industriels
	29	Techniciens de l'électricité (19 % électriciens)
	22	Enseignants
<i>MÉCANIQUE</i>		
— DUT génie mécanique	31	Dessinateurs (28 % dessinateurs industriels)
	11	Techniciens de la mécanique
	19	Enseignants
— BTS fabrication mécanique	26	Dessinateurs
	13	Techniciens de la mécanique
	26	Enseignants
— BTS bureau d'études construction mécanique	66	Dessinateurs
	6	Techniciens de la mécanique

duction et d'études techniques ; les techniciens de la chimie sont plus particulièrement responsables des contrôles et des essais. Il ne semble pas du reste – pour des emplois identiques (en termes du moins de nomenclatures) – que la filière d'origine (STS, IUT) introduise à cet égard des différences vraiment significatives.

Au long des années d'autre part la relation entre spécialité de formation-spécialité d'emploi se maintient voire

dans un certain nombre de cas, tend plutôt à se renforcer. La proportion de techniciens médicaux passe ainsi entre les deux enquêtes et parmi les titulaires d'un DUT d'analyses biologiques de 76 à 81 %, celle des techniciens du bâtiment titulaires d'un DUT de génie civil de 39 à 45 %. Même constatation en STS où notamment la probabilité pour les titulaires d'un BTS d'électronique d'accéder à des emplois de techniciens de l'électricité et de l'électronique connaît un fort accroissement (64 à 78 %).

Les formations tertiaires (cf. tableau 6)

Les caractéristiques des enseignements comme des activités concernées rendent particulièrement délicate la formulation d'une appréciation en la matière. On peut considérer cependant, en se limitant encore une fois aux nomenclatures, qu'il existe là aussi dans la plupart des cas, une forte correspondance entre la spécialité de la formation et celle de l'emploi.

Exclusivement féminines, les formations du secrétariat (BTS secrétariat option direction et option secrétariat bilingue) débouchent essentiellement sur des emplois de secrétariat ; celles de la comptabilité (DUT gestion des entreprises et des administrations option finance comptabilité, BTS techniques financières et comptables) permettent d'accéder à des emplois de comptables ou d'employés de comptabilité, celles de l'informatique à des postes de programmeurs ou d'analystes programmeurs.

En contraste cependant, on observe qu'une minorité seulement de diplômés des formations commerciales occupent des emplois dans la spécialité correspondante : 38 % pour les titulaires du DUT techniques de commercialisation, 33 et 37 % pour ceux des BTS distribution, commerce et gestion commerciale, commerce international. Il s'agit là en fait d'un phénomène qui n'est pas propre à l'enseignement supérieur court mais qu'on retrouve - pour ces mêmes formations - à d'autres niveaux (13).

Le type de correspondance varie du reste selon l'option et/ou selon le type de filière considéré. Le BTS option direction ne donne par exemple accès, à l'embauche tout au moins, qu'à des emplois de secrétaires sténo-dactylos, 8 % se déclarant secrétaires de direction, 14 % secrétaires spécialisées. Il en va différemment du BTS option trilingue dans la mesure où 46 % des diplômés se retrouvent secrétaires spécialisées, 14 % secrétaires de direction, c'est-à-dire à un niveau d'emploi globalement en accord avec celui de la formation reçue. En comptabilité, les titulaires d'un BTS ont d'autre part une probabilité nettement plus élevée que ceux d'un DUT d'occuper un emploi d'une spécialité équivalente à celle de la formation. Parmi les formations commerciales, les titulaires d'un DUT techniques de commercialisation ou d'un BTS distribution, commerce et gestion commerciale occupent

(13) Cf. C. Bédoué, Art. cit.

Tableau 6
FORMATIONS TERTIAIRES

Groupes de formations	% du total des emplois	Emplois dominants
<i>SECRETARIAT</i>		
— BTS de secrétariat (option direction)	52	Secrétaires sténo-dactylos
	14	Secrétaires spécialisées
— BTS de secrétariat (option trilingue)	8	Secrétaires de direction
	46	Secrétaires spécialisées
	28	Secrétaires sténo-dactylos
	14	Secrétaires de direction
<i>COMPTABILITÉ FINANCE</i>		
— DUT gestion des entreprises et des administrations option finance comptabilité	66	Comptables et employés de la comptabilité
— BTS techniques financières	82	Comptables et employés de la comptabilité
<i>COMMERCE</i>		
— DUT techniques de commercialisation	28	Cadres moyens du commerce
	10	Employés de commerce
	11	Secrétaires
	11	Enseignants
— BTS distribution, commerce et gestion commerciale	24	Cadres moyens du commerce
	13	Employés de commerce
	42	Employés de banque, d'assurance
	12	Employés de comptabilité
— BTS commerce international	20	Cadres moyens du commerce
	7	Employés de commerce
	28	Secrétaires
	11	Employés de banque, d'assurance
<i>INFORMATIQUE</i>		
— DUT informatique	95	Programmeurs, analystes programmeurs
— BTS traitement de l'information	85	Programmeurs, analystes programmeurs
<i>AUTRES FORMATIONS</i>		
— BTS économie sociale et familiale	85	Enseignants
— BTS organisation du travail	65	Techniciens
	9	Dessinateurs
— DUT documentation	64	Bibliothécaires, documentalistes
— DUT GEA option administration	26	Employés de comptabilité
	25	Employés de bureau
— DUT GEA option personnel	11	Secrétaires
	31	Emplois de bureau
	11	Secrétaires
	10	Emplois de banque et d'assurance

plus souvent des emplois de cadres ou d'employés de commerce que ceux qui ont suivi l'option commerce international.

En règle générale, les emplois occupés relèvent des différentes branches du secteur tertiaire : services rendus

aux entreprises, commerce, banques et assurances, enseignement.

L'industrie est toutefois majoritaire parmi les titulaires du BTS de secrétariat option trilingue ou parmi ceux qui ont suivi une formation d'assistant technique ingénieur.

D'une enquête à l'autre les relations entre spécialités de formation et spécialités d'emploi montrent une grande stabilité, ou même deviennent plus étroites. C'est le cas de la comptabilité ou la proportion d'emplois en accord avec la spécialité passe en IUT de 48 à 66 % et en STS de 78 à 82 %.

Sans vouloir imposer l'idée d'un lien de causalité rigoureux entre les deux types de phénomènes, il est intéressant de resituer ces relations fortes et stables qui se dégagent statistiquement des études du CEREQ par rapport aux modalités de fonctionnement de l'enseignement supérieur court.

En introduisant cet article on a rappelé que ce dernier avait été conçu et s'était développé dans le souci constant d'une proximité avec l'univers professionnel. L'histoire de la création des IUT est à cet égard révélatrice, qui montre « pour la première fois dans les annales de l'université française les dirigeants d'entreprise, les représentants des professions explicitement associés à un travail de réforme de portée globale » (14). Une récente étude du CEREQ (15) consacrée aux « représentations et pratiques des enseignants et des gestionnaires du personnel » pour les BTS et les DUT industriels montre qu'il existe en effet des liens étroits et permanents entre les responsables des formations et ceux des entreprises. Or ces liens permettent une adaptation régulière des contenus d'enseignement aux exigences de l'évolution technologique. La plupart des BTS et des DUT du domaine industriel ont ainsi connu au cours des années de nombreuses modifications voire des révisions complètes de leur programme, tenant compte notamment du double courant d'informatisation et d'automatisation de la production des entreprises. Pour le DUT de génie mécanique par exemple « les programmes ont évolué en 1977 avec l'introduction des enseignements d'automatique et leur extension en 1981 pour aboutir en 1984 à l'appellation de « génie mécanique et productique » ». Même constatation pour le « DUT génie électrique et informatique industrielle », pour le BTS « mécanique automatisés » et pour le BTS d'électronicien dont le programme modifié successivement en 1970 et en 1975 a été révisé entièrement en 1984. On assiste à un développement généralisé dans ces formations de la double compétence en électronique automatique et informatique industrielle.

(14) P. Gruson, « Le rôle des IUT dans la division du travail » in *La division du travail*, Colloque de Dourdan, Édition Galilée, 1978, p. 196.

(15) R. Guillon, *BTS et DUT industriels, représentations et pratiques des enseignants et des gestionnaires du personnel*, Collection des Études n° 28, CEREQ, octobre 1986.

Plus que d'échanges, on pourrait parler même d'une véritable interaction. Car si les enseignants s'efforcent d'ajuster les formations aux évolutions de la technologie et de l'organisation du travail, on constate qu'en retour les formations, c'est-à-dire les normes et les savoirs qu'elles dispensent, jouent un rôle important dans l'organisation fonctionnelle et hiérarchique de la production. Dans le secteur de la machine-outil « le niveau III (BTS-DUT) joue un rôle essentiel dans la mise en place de nouvelles filières professionnelles » (16).

Si on ne dispose pas à ce jour pour les formations tertiaires d'une étude aussi approfondie et systématique, tout indique que là aussi des possibilités d'adaptation existent. La création au sein des départements GEA (Gestion des entreprises et des administrations) de l'option « gestion appliquée aux petites et moyennes organisations » en fournit un exemple significatif. Cette création a été facilitée notamment par l'ouverture sur les milieux professionnels susceptibles d'accueillir les futurs diplômés, ouverture qui s'est traduite notamment par un effort d'anticipation et d'adaptation aux variations de l'environnement. On pourrait d'autre part citer l'exemple du DUT Techniques de commercialisation dont les programmes ont été réaménagés pour donner une place plus large à la dimension internationale.

A l'instar des formations universitaires proprement dites, l'enseignement supérieur court a relativement bien résisté à la dégradation des conditions d'insertion qui frappe durement les jeunes qui se présentent sur le marché du travail à l'issue de leur scolarité. Stabilité globale du chômage, stabilité également de la correspondance entre niveau de formation et niveau d'emploi, le contraste est frappant avec ce qu'on observe au cours de la même période aux niveaux inférieurs de sortie de l'appareil scolaire. Comme il s'agit de filières dont le rythme d'accroissement ne s'est guère ralenti, on ne peut que rapprocher cette « performance » des relations étroites qui se sont établies très tôt entre spécialités de formation et spécialités d'emplois, relations rendues possibles ou du moins favorisées par des contacts fréquents, institutionnels ou non, entre responsables des formations et gestionnaires des entreprises.

Un tel bilan n'est pourtant pas exclusif d'interrogations pour l'avenir.

Au moment où des projets existent qui envisagent un développement important de ces filières, on est en droit de se demander quelle est la portée réelle de la percée des DUT et des BTS au sein des branches et des secteurs. S'agit-il d'un phénomène en partie conjoncturel ou d'une tendance à plus long terme destinée à se confirmer et à s'amplifier ?

(16) B. Hillau, « La remise en cause des filières professionnelles dans le secteur de la machine-outil », *Formation Emploi* n° 12, octobre-décembre 1985.

Les pratiques de recrutement des entreprises évoluent à travers le temps et par là-même le type de relations qu'elles privilégient à un moment donné entre les formations et les emplois. Aussi bien l'équilibre réalisé en matière d'embauche entre les différents niveaux de formation garde-t-il plus ou moins un caractère précaire. Il semble que ce soit le cas dans la chimie où le privilège accordé au niveau III dans les recrutements peut être interprété comme un phénomène conjoncturel (17). On a déjà rappelé plus haut que pour les titulaires d'un diplôme d'informatique, l'avenir n'est peut être pas aussi prometteur qu'on pouvait l'espérer il y a quelques années. La transformation des filières professionnelles dans ce secteur, conséquence de profonds bouleversements technologiques, s'accompagne en effet d'une régression des embauches de niveau III (DUT-BTS) au profit des titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur (18).

(17) B. Hillau, *L'émergence de nouvelles fonctions professionnelles dans l'industrie chimique, leur lien avec la formation*. Document ronéoté, CEREQ, janvier 1986.

(18) B. Guillet, « Le marché du travail des informaticiens », op. cit.

Plus généralement d'ailleurs, le développement quantitatif des filières technologiques courtes conduit à poser le problème des rapports entre le nombre des techniciens supérieurs et celui des ingénieurs. Selon une étude menée par le CEFI, la simple prolongation de la tendance actuelle (sans tenir compte des récents projets) aboutirait en 2005 à disposer de 400 000 ingénieurs pour 600 000 titulaires de DUT ou de BTS (19). Or une telle modification de la répartition de ces deux grandes catégories impliquerait une transformation en profondeur de l'organisation du travail, et notamment de la contribution respective des uns et des autres aux grandes fonctions des entreprises.

Jean-Luc PIGELET,
CEREQ

(19) On estime qu'actuellement, au sein de la population active, le nombre d'ingénieurs s'élève à environ 370 000 (dont 45 % d'ingénieurs diplômés), celui des titulaires d'un DUT ou d'un BTS à 128 000.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT DANS L'OBSERVATOIRE EVA

L'enseignement technique supérieur court a fait l'objet, depuis la création de l'Observatoire des entrées dans la vie active, de deux séries d'enquêtes :

– La première a été menée en 1976 auprès des jeunes sortis en juin 1975 (1^{re} enquête d'insertion) des classes terminales des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et des Instituts universitaires de Technologie (IUT) et non réinscrits l'année suivante dans un établissement scolaire (1). Les mêmes jeunes ont été réinterrogés en 1980 (enquête de cheminement) pour connaître leur devenir professionnel.

– La deuxième série d'enquêtes a concerné les jeunes sortis en 1980 interrogés en 1981 (2^e enquête d'insertion), puis en 1985 (2^e enquête de cheminement).

On procède d'autre part en 1987, dans le cadre plus vaste d'une enquête centrée sur les sorties des niveaux I, II et III de forma-

tion, à l'interrogation des étudiants qui ont obtenu un Brevet de Technicien Supérieur ou un Diplôme Universitaire de Technologie.

Le présent article fait essentiellement référence aux deux enquêtes d'insertion ainsi qu'à la première enquête de cheminement (1980).

(1) Cahiers de l'observatoire des entrées dans la vie active : n° 4, *Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs*, La Documentation Française, juillet 1980 ; n° 8, *L'entrée dans la vie active des jeunes sortants d'IUT et de STS*, La Documentation Française, février 1982.

Volume n° 1 des Tableaux de l'Observatoire, *Accès à l'emploi après une formation technique courte : DUT, BTS, BTSA*, La Documentation Française, décembre 1977.